



QUAND L'ARPEJ, HORS-LA-LOI DEMANDE DES COMPTES A SES AGENTS !

Mardi 11 Avril 2023, un équipage de trois agents du PREJ de Lorient était en mission sur le TJ de Quimper depuis 07h15.

Vers 18h30, le chef d'escorte appelle l'astreinte de l'ARPEJ pour lui signaler que la mission risquait de se terminer tard, et que de ce fait, l'équipe souhaitait que leur soit accordé le droit de bénéficier des 11 heures de repos légales.

Il leur était évidemment impossible, après avoir fini à 1h00 du matin, de reprendre le service quelques heures plus tard...

DEMANDE LEGITIME ET RESPONSABLE, MAIS REFUSÉE PAR L'ARPEJ !

Madame la Directrice de l'ARPEJ, **comment pouvez-vous exiger de cet équipage qui a fini à 1h00 du matin, après avoir assuré une mission d'une durée de 17h00, de reprendre son service à 6h45 ?!**

D'où, après une demande aussi légitime, vous permettez-vous de remettre une DE aux collègues concernés ?

Quand le bureau interrégional FO Justice vous interroge sur les nombreuses **problématiques qui mettent en danger les agents des PREJ**: 2 agents seulement sur des longues missions, une fatigue qui s'accumule, des véhicules trop peu discrets, un manque de sécurité évident..., **vous savez nous répondre que C'EST LA DOCTRINE !**

Dans ce cas précis, FO Justice vous répond que les agents sont DANS LEUR DROIT et qu'il est lamentable que leur sollicitation n'ait pas été prise en compte COMME ELLE AURAIT DU L'ETRE !

Et que penser de votre demande de positionner les agents concernés en RH, après qu'ils ne se soient pas présentés à leur service le matin ? Alors même que le responsable du PREJ avait réglé la situation afin que la mission prévue soit effectuée par un autre équipage, et qu'ils auraient, en tant que bons professionnels, pu assurer une mission plus tard dans la journée !?

Madame la Directrice, ces personnels vous ont sollicité en amont, afin que vous trouviez une solution !

Ces agents, exténués, n'étaient pas en capacité physique ni psychologique d'assurer la mission. ET VOUS N'EN TENEZ PAS COMPTE ?

Il s'agit avant tout de **RESPONSABILITE et de SECURITE**. Tant dans les établissements et tribunaux, que sur la route.

FO Justice DENONCE ce management méprisant et dictatorial, qui ne prend jamais en compte les demandes légitimes et de droit des collègues, qui pourtant, effectuent leurs missions avec professionnalisme et dévouement.

Question DE, notre administration sait bien dire qu'un agent qui abuse des CRI à l'encontre de personnes détenues est un agent qui ne sait pas gérer son étage. Tient-elle le même discours aux responsables de services quand ils abusent des demandes d'explication pour manager une unité ?

Madame la Directrice, **vos personnels sont des êtres humains. Comme tout être humain, ils ont des limites physiques et psychologiques, la nature est ainsi faite. Ils ont aussi des besoins physiologiques, indispensables à leur bien-être et directement liés à la survie de l'individu.**

Il ne s'agit pas de simples effectifs qui se rechargent sur batterie, comme on peut recharger un téléphone en quelques heures. Non, ce sont des femmes et des hommes qui ont pour seule « recharge » le repos et le sommeil. Sans cela, il est évident qu'ils ne seront pas dans de bonnes dispositions, voire dans l'incapacité, d'exercer des missions armées sur la voie publique en toute sécurité.

En agissant de la sorte, VOUS mettez en péril la sécurité de nos collègues mais aussi de tous les usagers de la route.

VOUS mettez par ailleurs en péril le bon déroulement des missions que vous imposez à des agents, corvéables à merci, alors même qu'ils vous préviennent qu'ils ne sont plus DANS LA POSSIBILITE DE FAIRE !

Alors, revoyez votre management. Ça commence par une considération que VOUS devez aux personnels !

